



Certification pour adultes

Perspective syndicale

Dr Laura Perret Ducommun, Union syndicale suisse

7 septembre 2017

Quelques chiffres



- 400'000 adultes entre 25 et 54 ans sans titre du secondaire II en 2015
- Personnes concernées occupent des postes précaires et exposés au chômage
- 2 groupes particulièrement concernés
 - personnes aux parcours non linéaires
 - personnes aux origines migratoires
- Un tiers de la population suisse est issue de la migration
- Le taux de non-activité est élevé (11 %) pour les personnes issues de la migration faiblement qualifiées
- 69'276 migrants avec droit de rester de 2010 à 2016
- Fin 2013, 54'000 adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse dont le séjour est légal et durable
- Classe d'âge la plus représentée : 15 à 35 ans

Constats



- Domaines les plus touchés : commerce, vente, informatique, métiers techniques, ingénierie, santé et social, construction et services
- Les personnes aux origines migratoires sont davantage concernées
- Parfois besoin d'une 2^e formation si la formation initiale n'est plus suffisante (changement de profession, évolution, voire disparition du métier, etc.)
- Les personnes en inactivité professionnelle ont du mal à obtenir une certification professionnelle
- Les entreprises soutiennent les travailleurs en activité
- Les jeunes sont préférés aux adultes
- La VAE durant une période de chômage n'est pas possible en raison de l'absence de pratique
- Peu d'entreprises encouragent la certification des adultes par responsabilité sociale
- Les petites entreprises sont confrontées à un manque de ressources et de places de formation

Constats pour la migration



- Les mesures d'intégration commencent après la décision d'asile, c'est trop tard
- L'intégration via le 2^e marché du travail (entreprises sociales) ne favorise pas l'indépendance future
- La coordination interinstitutionnelle est insuffisante
- Les moyens financiers sont insuffisants

Obstacles pour les personnes concernées

- Temps à investir
- Coûts élevés
- Réductions salariales
- Conciliation avec le travail et la famille
- Manque de soutien et de conseil de l'entreprise
- Manque de flexibilité dans l'organisation du travail
- Difficultés linguistiques
- Peur de l'échec aux examens
- Peur d'être dépassé
- Peur de se retrouver sur les bancs d'école avec des jeunes
- Longs délais d'attente



Position de l'USS

- La formation relève de la responsabilité sociale de tous les acteurs
- L'intégration dans le marché du travail est socialement responsable et favorise la cohésion sociale
- Des conditions de travail décentes doivent être garanties, les conventions collectives de travail (CCT) respectées
- Les obstacles doivent être supprimés et les procédures simplifiées

Mesures

- Faire (mieux) connaître les différentes voies de certification
- VAE : augmenter le nombre de métiers et de cantons et lever les obstacles (p. ex. chômage)
- Soutenir financièrement
 - les personnes concernées, y compris compensation perte salariale
 - les petites entreprises pour créer des places de formation
- Proposer des modalités flexibles pour faciliter la conciliation
- Recruter de manière ciblée des adultes peu qualifiés et avec une perspective de certification professionnelle
- Développer des offres pour renforcer les compétences linguistiques
- Adapter les structures pour les jeunes en entreprise aux besoins des adultes
- Etendre les possibilités actuelles d'accompagnement (case management, mentoring, coaching, etc.) augmentant la motivation et la confiance en soi
- Allocations d'initiation au travail (Art. 65 LACI)

Conclusion

- Développer la certification des adultes est une nécessité
- Il est de la responsabilité des autorités politiques d'investir financièrement et de développer des offres adaptées
- Il est de la responsabilité de l'économie de proposer des places de formation et d'encadrer les adultes de manière appropriée



Merci de votre attention

